



DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

ARRONDISSEMENT DE PERPIGNAN

MAIRIE
de

SAINT-HIPPOLYTE

Code Postal 66510

Téléphone : 04 68 28 31 83

Télécopie : 04 68 28 43 98

*Bureau du Cadre de Vie
Section Protection de la Nature*

Objet : Demande d'autorisation pour la création d'un casier amiante au sein de l'installation de stockage de déchets inertes sur la commune de Clairà

V/Réf. : suisine St hyppo.doc

PREFECTURE
PYRÉNÉES ORIENTALES

14 JAN. 2009

COURRIER

Le 14 janvier 2009

Le Maire de SAINT HIPPOLYTE

à

**MONSIEUR LE PREFET
PREFECTURE DE SP.O.
24, quai Sadi Carnot
B.P. 951
66951 PERPIGNAN CEDEX**

Monsieur le Préfet,

Votre courrier, daté du 3 décembre 2008, traitant de l'objet référencé a retenu toute notre attention et a suscité les réflexions suivantes :

- la surface du site de stockage de l'amiante liée nous semble très nettement insuffisante (apport des déchets amiantés du département),
- la proximité d'enfouissement d'autres matières comme les déchets inertes,
- le pont enjambant la RD 83 est souvent inondé et l'eau stagne en permanence, ce qui entraînera inévitablement une pollution de la nappe phréatique située à une profondeur de 5 à 6 mètres,
- proximité des premières habitations du village de St Hippolyte (environ 7 à 800 mètres) et non pas 1.5 km comme annoncé dans la demande d'autorisation,
- le danger immédiat concerne, outre le personnel de l'entreprise concernée, le personnel de la déchetterie, le centre de compostage et les habitants des communes voisines.

Tous ces motifs, auxquels peuvent s'ajouter plusieurs interrogations (surface de stockage nettement insuffisante pour traiter les déchets départementaux, circulation intense sur la RD 83 entraînant de fortes vibrations, quels contrôles vis-à-vis d'éventuels abus, etc...), nous amènent à émettre un **AVIS DEFAVORABLE** au dossier de demande d'autorisation pour la création d'un casier amiante au sein de l'installation de stockage de déchets inertes sur la commune de Clairà.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre en considération l'avis de la commune de SAINT HIPPOLYTE pour cette installation.

Nous vous prions de croire, **Monsieur le Préfet**, en notre plus parfaite considération.

**Le Maire,
M. MONTAGNE**

